

l'aptitude physique, le programme d'assurance-santé et les délais prévus pour les subventions aux provinces, sous forme d'immobilisations publiques. Ainsi, personne, pas même le député d'Eglinton dont je n'ai pu entendre, hier, l'exposé (j'ai certainement manqué quelque chose), ni le chef de l'opposition, ne pourra dire, à l'avenir qu'on n'a pas réalisé les propositions dont il s'agit, car notre dossier est catégorique à cet égard.

M. Fleming: Ha! Ha!

L'hon. M. Martin: Le député s'amuse, mais il y a une chose dont il ne peut se moquer, et ce sont les faits.

M. Fleming: Puis-je poser une question au ministre? Quand abordera-t-il le passage des propositions de 1945 ayant trait à l'assurance-santé, qu'on a répété en 1953, et celui que le premier ministre a enterré vendredi dernier?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait parfaitement que le premier ministre a la qualité de ne pas vouloir enterrer quoi que ce soit. Parfois c'est un avantage, parfois c'est un inconvénient. Il ne s'abstient pas de tout révéler. Ainsi donc, lorsque l'honorable député dit qu'il a cherché à enterrer quelque chose vendredi dernier, la seule chose, à ma connaissance, qu'il ait cherché à enterrer, c'est le parti tory. Certains disent que le premier ministre ignore que le parti tory a déjà été enterré.

L'hon. M. Drew: Dois-je conclure des observations que vient de faire le ministre que le discours du premier ministre était entièrement un discours politique et non censé être pris au sérieux?

L'hon. M. Martin: Le discours du premier ministre a-t-il été un discours politique? J'aime à le croire. En sommes-nous rendus au point où il est déplacé à la Chambre des communes de prononcer un discours politique?

M. Fleming: Évidemment pas en ce moment.

L'hon. M. Martin: Quant à la question que mon honorable ami a posée, il sait qu'elle est d'un autre ordre. Il sait que la réponse à cette question dépend d'autorités étrangères à la Chambre. Je renvoie le député à ce que le premier ministre du Canada a dit à ce sujet,—déclaration qui énonçait la politique du Gouvernement,—le 9 juillet 1953. J'ai cité ce passage à la Chambre, le 19 juin dernier; comme c'est une excellente déclaration, mon collègue, le ministre des Finances, me dit qu'il vaut la peine de la répéter. Le premier ministre a déclaré:

La neuvième question à laquelle je désire m'arrêter est celle de l'assurance-santé et de la sécurité sociale en général. Le parti libéral s'est engagé

[L'hon. M. Martin.]

à appuyer une politique d'assurance-santé à participation dont l'administration serait confiée aux provinces.

M. Knowles: Et cela remonte à 1919.

L'hon. M. Martin: Tiens, la voix d'Assiniboia!

M. Argue: Le ministre se trompe encore.

M. Knowles: C'est une excellente circonscription, mais il arrive que ce n'est pas la mienne.

L'hon. M. Martin: Je reprends la déclaration du premier ministre:

Toutefois, sous notre régime fédéral, il faut, pour assurer la mise en route d'un régime d'assurance-santé que la population et les gouvernements des diverses provinces prennent l'initiative d'élaborer des plans adaptés aux conditions locales.

Nous sommes prêts à aider à l'établissement d'un régime national, raisonnable et pratique, mais cela dépend d'accords satisfaisants conclus avec les gouvernements provinciaux.

Je suis plus convaincu que jamais que le domaine en question devrait, autant qu'il est possible de le faire, être laissé à l'administration provinciale. Les conditions varient largement d'une province à l'autre et les services appropriés à une région ne conviennent aucunement à une autre. Nous avons déjà acquis beaucoup d'expérience en matière de programmes de santé de tous genres au pays, y compris le régime complet d'assurance-hospitalisation en vigueur dans deux de nos provinces.

Je ne pense pas, toutefois, qu'il serait juste envers l'ensemble des contribuables canadiens qui se trouvent dans toutes les provinces que le gouvernement fédéral contribuât à des régimes provinciaux en vigueur dans une ou deux provinces seulement. Les contributions du gouvernement fédéral devraient être considérées comme un supplément, comme des versements destinés à créer une égalité, lorsque la plupart des provinces seront prêtes à entreprendre des programmes satisfaisants.

Et la politique libérale est de continuer à améliorer les subventions fédérales en matière de santé, qui ont tant fait pour mettre les provinces en meilleure posture pour remplir les obligations premières qu'elles ont en ce domaine important.

L'assurance-santé fait partie d'un programme général de sécurité sociale que le parti libéral a entrepris d'exécuter après la guerre. A l'occasion, il faudra apporter des améliorations à ce programme ainsi qu'à notre charte des anciens combattants. Sous un gouvernement libéral, ces améliorations seront apportées quand les circonstances le motiveront et quand les ressources nécessaires seront disponibles.

Je crois très sincèrement que ce n'est que sous un régime libéral que nous pouvons espérer de judicieuses et plus nombreuses mesures de réforme.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je inviter le ministre à répondre à la question que je lui ai posée et qu'il semble bien avoir oubliée? Les propositions en matière d'assurance-santé présentées en 1945 par le gouvernement fédéral sont-elles du nombre de celles qui ont été,—de quelque façon que vous l'exprimiez,—retirées, enterrées ou sabordées vendredi dernier par le premier ministre?